L'édito du Maire

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Après une coupure estivale très ensoleillée … enfin un vrai été qui, je l'espère, vous a permis de vous ressourcer, l'automne est de retour et, avec lui, ses contraintes de la vie quotidienne.

Nos élèves ont retrouvé le chemin de l'école avec beaucoup d'enthousiasme et, sans nul doute, de bonnes résolutions pour cette nouvelle année scolaire.

Durant l'été, nous nous sommes mobilisés pour effectuer quelques travaux nécessaires, certes peu visibles, mais importants pour faciliter au mieux le quotidien de nos enfants et de leurs enseignants.

Vous avez dû constater que les travaux de l'échangeur ont abordé leur phase finale, à savoir le raccordement à l'autoroute … une réunion en ce début d'octobre devrait me permettre de connaître le calendrier des derniers travaux et je ne manquerai pas de vous en informer au plus vite en communiquant sur notre site internet **www.niederentzen.fr**.

Pour tous ceux qui ne l'ont pas encore découvert, n'hésitez pas à le consulter régulièrement, ce site internet est à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements que vous êtes en droit d'attendre d'une municipalité au service de tous.

Avec l'Association des Maires de France, nous avons participé le 19 septembre dernier à la Journée de protestation et de propositions contre une baisse des dotations de l'État qui consiste à transférer sur nos communes l'essentiel du poids de la lutte contre les déficits publics, tout en nous accablant de normes et de réglementations nouvelles qui alourdissent les charges administratives.

Je ne cesse de le répéter, ces mesures plombent considérablement notre budget et nous font surseoir à tout investissement promis lors des dernières élections municipales. Espérons que nous serons entendus et que le bon sens primera.

Je reste, avec mon équipe, à votre entière disposition au quotidien pour vous écouter et décider avec vous et pour vous dans l'intérêt général et celui du plus grand nombre.

Bel automne à tous !

Votre maire

Du côté du Conseil Municipal

Les principales informations à retenir

Séance du 7 septembre 2015

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : APPROBATION DES CONDITIONS LIEES A LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL DE MEYENHEIM A LA CCCHR

Le Conseil de Communauté par délibération du 1er octobre 2014, a décidé la programmation et la mise en œuvre d'une zone d'activités à Meyenheim localisée de long de la RD3bis, en entrée Sud-Est du village à proximité immédiate du demi-échangeur autoroutier, favorisant les relations en direction de Colmar.

D'une superficie de 8,90 ha, cette zone sera réalisée en deux phases et permettra la création d'une trentaine de lots destinés à l'accueil d'entreprises.

La première phase portera sur l'aménagement d'une parcelle communale d'une superficie de 447,27 ares cadastrée section 43 parcelle 200. Elle permettra la création d'une vingtaine de lots allant de 5,50 à 71 ares dont les travaux devraient débuter en septembre 2015. A ce jour, deux entreprises ont déjà effectué une réservation de lots.

A cet effet, les Conseil de Communauté et Conseil Municipal de Meyenheim ont délibéré respectivement le 9 et 16 juin 2015 sur le projet d'acquisition foncière de cette parcelle communale.

Le prix d'achat a été fixé à 357 816,00 €. Il est entendu qu'il n'y aura pas d'indemnisations des exploitants.

Le conseil municipal approuve les conditions financières et patrimoniales susvisées relatives au transfert du terrain cadastré section 43 parcelle n°200, d'une superficie de 447,27 ares, nécessaire à l'aménagement de la ZA de Meyenheim par la CCCHR.

SIEPI : APPROBATION DE L'ADHESION DE HATTSATT, DU PAYS DE BRISACH ET DU PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Hattstatt au SIEPI pour la compétence AEP, prend acte de la substitution de la communauté de communes du Pays de Brisach à la commune de Logelheim pour la compétence assainissement et approuve le projet de statuts tel qu'approuvé le 16/06/2015 par le comité syndical du SIEPI.

AGENDA D'ACCESSIBILITE : ECHEANCIER

Un agenda d'accessibilité programmé Ad'ap doit être transmis à la Préfecture avant le 27 septembre.

C'est un engagement de procéder aux actions ou aux travaux de mise en accessibilité des ERP non accessibles.

L'école primaire « aux 4 vents » construite très récemment répond aux nouvelles règles en vigueur et a d'ores et déjà fait l'objet d'une attestation d'accessibilité

Restent les bâtiments suivants : la mairie, l'église, la salle du Temps libre, la salle des associations.

Un diagnostic a été réalisé pour évaluer et chiffrer les travaux à entreprendre.

Au vu du montant estimatif des travaux et de la situation financière de la commune, le Maire demande à étaler les travaux sur 3 périodes de 3 ans (de 2016 à 2024)

Le conseil municipal valide l'échéancier prévisionnel des travaux et approuve le projet de demande d'approbation de l'Ad'ap.

FONDS D'ARMOCAGE RYTHMES SCOLAIRES

Le fonds d'amorçage versé aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été pérennisé par la loi de finances 2015 sous la forme d'un fonds de soutien annuel pour l'organisation des activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2015-2016.

Le dispositif d'aides pour les communes ou EPCI au titre des écoles publiques se décline de la manière suivante :

- les communes ou EPCI devront avoir établi sur leur territoire un projet éducatif territorial (PEDT),
- les taux des aides demeurent inchangés : 50 € par élève éligible pour la pour la majorité des communes et 90 € par élève éligible pour les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine cible ou de la dotation de solidarité rurale cible.

Vu les compétences inscrites dans ses statuts et plus particulièrement celles exercées au titre des actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a établi un PEDT intercommunal et mis en place des Temps d'Activités Périscolaires lors des après-midis libérés en collaboration avec la commune de Niederentzen.

Le conseil municipal décide de verser l'intégralité de la dotation perçue au titre du fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

AGREMENT GARDE-CHASSE LOT DE CHASSE N°1

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la nomination de Monsieur Jean François René HUCHET domicilié à Buhl et de Monsieur Eric JAEGGY domicilié à Niederentzen comme garde-chasse.

CHASSE LOT N°1 : AGREMENT DES PERMISSIONNAIRES

Le Conseil Municipal, Valide la demande de Monsieur Clément LAMEY, locataire du lot de chasse n° 1 et établit la liste des permissionnaires comme suit :

- Monsieur José VICENTE, domicilié à URSCHENHEIM
- Monsieur Marcel GERVAL, domicilié à OBERENTZEN
- Monsieur Benoît NICOLAS, domicilié à COLMAR
- Monsieur Philippe STEINER domicilié à HERRLISHEIM PRES COLMAR

SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : RAPPORT D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

DIVERS

Présentation nouveau site internet.
Lutte contre les nuisances sonores.
Fête de Noël : elle aura lieu le 17 janvier 2016 en raison des élections régionales fixées au 6 et au 13 décembre.

⇒ La date de la réception des vœux est fixée au 15 janvier 2016.

Rentrée scolaire : pas de problèmes particuliers

Plats réunionnais : demande d'autorisation :

⇒ L'autorisation est accordée au tarif fixé en 2015 à savoir 5 euros par passage

Pour l'année 2016 il faudra envisager de fixer deux tarifs :

- Un tarif emplacement simple
- Un tarif emplacement avec raccordement au réseau électrique

Séance du 28 septembre 2015

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Vente CM-CIC Aménagement Foncier-HURTREL STAAB : section 32 parcelle 478/82 : 0.97 ares

REHABILITATION ET REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION PIL 2016

Les travaux de réaménagement du secrétariat peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du PIL (Projet d'Intérêt Local). Cependant, le Conseil Départemental ne retient qu'un dossier PIL par commune et par an et un dossier a déjà déposé pour la réfection des rues de l'Ill et du Noyer. Le projet de réaménagement ne pourra être pris en compte que si le démarrage des travaux pour la réfection des rues intervient avant le 1er novembre 2015.
Le conseil municipal charge le maire de déposer un dossier de subvention PIL si les conditions précitées sont remplies.

TAXE D'HABITATION : REDUCTION DE L'ABATTEMENT FORFAITAIRE A LA BASE

Les dispositions de l'article 1411-II-2 du code général des impôts permettent de modifier totalement ou partiellement le régime des abattements différents de droit commun sur les habitations principales.
Suite aux observations de la chambre régionale des comptes et afin de redresser le budget communal le conseil municipal décide de ramener l'abattement général à la base de 15 à 7%.

TAXE FONCIERE : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Vu l'article 1383 du code général des impôts, le conseil municipal décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 ;

CONTRAT DE PARTENARIAT DE VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE

Afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et d'optimiser les bases fiscales, le maire sollicite l''autorisation de signer le contrat de partenariat proposé par la DGFIP. Ce contrat formalise les opérations de vérifications sélectives des locaux à savoir les ceux classés en catégories 6,7 et 8.
Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de partenariat de vérification sélective des locaux (VSL) .

DESIGNATION DE L'ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER

Le conseil municipal, nomme M. Denis DRESCH domicilié 8 rue de Soultzmatt à ORSCHWIHR en qualité d'estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le petit gibier, pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024.

ADHESION DE LA CC DU RIED DE MARCKOLSHEIM AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin avec effet au 1er janvier 2016 ;
Et demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

VENTE DE PLATS REUNIONNAIS : DEMANDE D'EMPLACEMENT

Le conseil municipal autorise l'installation d'un véhicule tous les 15 jours pour la vente de plats réunionnais à emporter sur le parking de la salle du Temps libre. Fixe le tarif à 5 euros par jour d'occupation. Cette redevance sera à payer tous les semestres.

DIVERS

Inauguration des vitraux : tous les conseillers municipaux sont invités à la cérémonie qui aura lieu samedi 3 octobre.

Echangeur : un point presse est programmé le 9 octobre 15.

Pays Rhin Vignoble Grand Ballon : désignation des référents : Jean-Pierre Widmer, Antoine Albrecq, Stéphanie Farinha

Mairie

Heures d'ouverture du secrétariat
Lundi : 15h00 à 17h30
Mardi-Mercredi-Vendredi : 10h00 à 12h00
Jeudi : 15h00 à 18h30

Manifestations du second trimestre 2015…

Le soleil était au rendez-vous cette année pour la **18ème randonnée cycliste** organisée par la Communauté de Communes du centre Haut-Rhin ! Et de nombreux cyclistes alsaciens ont parcouru le dimanche 30 août les différentes communes du rallye touristique et du circuit franco-allemand.

Cette année, le point d'accueil des cyclistes a été tenu par l'Amicale des Donneurs de Sang Ober-Niederentzen.

Au départ de la salle des associations, 31 inscrits de tous âges…

Une belle réussite cette année encore !!

~ ~ ~ ~ ~

L'association **« Jumelage Niederentzen, Oberentzen, d'Hanis »** a organisé le dimanche 13 septembre, un après-midi convivial autour de la salle du Temps Libre.
Les habitants des deux villages ont pu jouer à la pétanque et pour les familles, et spécialement pour les enfants accompagnés, une promenade rallye à travers les rues des deux communes était organisée afin de faire découvrir le village.
Accueillis par le président Christian Werthe et son équipe, les marcheurs ont pu déguster tartes et pâtisseries. En soirée, une grillade-party a permis de prolonger cette sympathique journée.

"La Fête des Voisins" est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent souvent dans nos villes et villages.

Cette année encore, la fête des voisins s'est déroulée dans la bonne humeur…

La preuve du côté du Lotissement Zigadell, le 25 juillet 2015

Ou du Lotissement Laender, le 11 juillet 2015

La première collecte de l'Amicale des Donneurs de Sang d'Ober-Niederentzen, un vrai succès !

Le 23 juillet dernier a eu lieu la première collecte de sang organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang d'Ober-Niederentzen. Grâce à votre mobilisation, nous avons réussi à augmenter le nombre de dons avec 91 dons contre 64 l'an passé.

Nous aimerions remercier l'ensemble des donneurs ainsi que les membres de l'EFS qui ont permis de faire de cette collecte un véritable succès.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour une prochaine collecte.

Les membres de l'amicale.

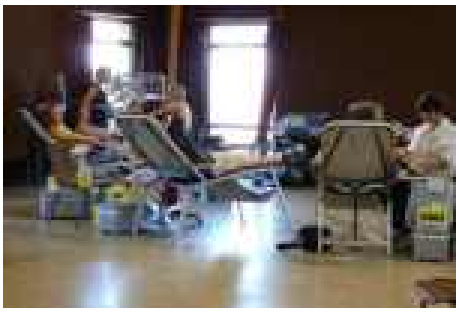

La rentrée des classes

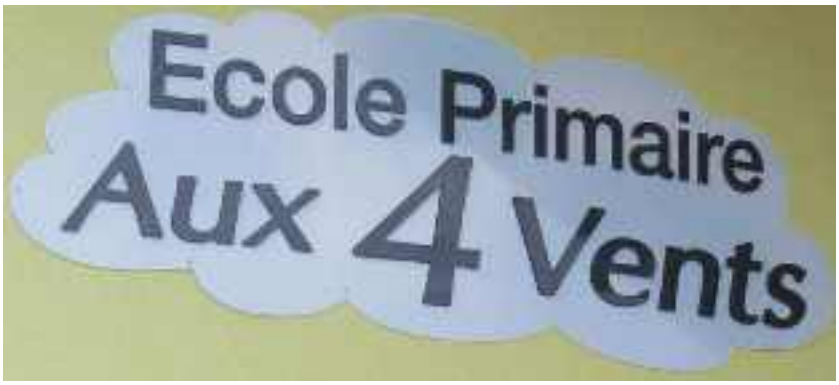

La rentrée des classes a eu lieu à Niederentzen le 1er septembre 2015.

Classe de Petits/Moyens de Maternelle
Mme ANTONY

Classe de CE2
Mme BOMBENGER

Classe de CM2
M. CASTEIGTS

Passage du Médiabus

Le médiabus du Conseil Départemental du Haut-Rhin stationnera près de la boulangerie de **10h45 à 12h00** :

le lundi **12 octobre**
le lundi **9 novembre**
le lundi **14 décembre**

~~~~~~~~~~~

ATTENTION

En raison des élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre 2015,

le traditionnel repas de Noël des Aînés aura lieu
le 17 janvier 2016 à midi

~~~~~~~~~~~

Le dernier marché paysan de l'année s'est tenu le 18 septembre à Niederentzen comme tous les 3e vendredis du mois.
Lancée en avril dernier, cette initiative de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin a reçu un accueil positif.

RENDEZ-VOUS L'AN PROCHAIN !!

Les vitraux bénis

Le 3 octobre à 18h a eu lieu la bénédiction des deux nouveaux vitraux lors de la messe dominicale anticipée.

En présence des reliques de Saint Maur et de la bulle papale, le Vicaire Episcopal a procédé à la bénédiction de Saint Sébastien et de Sainte Agathe, les vitraux offerts à l'Eglise par un généreux donateur.

Sainte Agathe

Saint Sébastien

Le registre de la confrérie Saint Sébastien

Les reliques de Saint Maur

Les prochaines manifestations

31 octobre — **Clôture de la saison de pêche**
Etang du Grienle à Oberentzen

10 novembre — **Cérémonie commémorative de l'armistice 1918**
Monument aux morts d'Oberentzen

15 novembre — **Repas choucroute organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Niederentzen**
Maison du Temps Libre de Niederentzen

5 décembre — **Passage des Pères Noël à moto**
Maison du Temps Libre

12 & 13 décembre — **6ème Crèche vivante organisée par l'ASON**
Maison du Temps Libre

~ ~ ~ ~ ~

Vente de couronnes de l'Avent

Comme tous les ans, les membres et sympathisants de la Fabrique de l'Eglise et de la Chorale, confectionneront des couronnes de l'Avent et des arrangements pour Noël. Nous invitons toute personne intéressée par ce sympathique atelier à téléphoner au 03.89.49.45.59 et 03.89.49.45.17. Les informations, pour cette vente, vous seront données au courant du mois de novembre, par une feuille déposée dans votre boîte aux lettres.

~ ~ ~ ~ ~

Anniversaires

Octobre

MUHLENBACH Marguerite	83 ans
TOMADON Gino	80 ans
NIEDERGANG René	77 ans
DOLL Marguerite	72 ans

Novembre

JENNY Marie Joséphine	90 ans
WINTENBERGER Jeanne	83 ans
FINGER André	83 ans
JAEGY Marie-Claude	81 ans
FINGER Marie-Odile	80 ans
BERNARD Claude	79 ans
DINTERICH Gilbert	74 ans
OESCH Raymond	74 ans
VOLLMAR Alphonse	72 ans

Décembre

GROSS Francois	84 ans
FINGER Marie Jeanne	83 ans
RITTIMANN Yvette	81 ans
JAEGY Thiebaut	78 ans

Le saviez-vous ??

Le **site internet de Niederentzen** a connu un grand lifting durant l'été
et il est désormais **votre** outil du quotidien !

Vous pouvez y retrouver l'agenda avec toutes les manifestations à venir, la météo, les dernières infos concernant le village mais aussi tout un tas d'informations concernant les services, les écoles et le périscolaire, la gestion des déchets, etc….
Vous pouvez aussi y effectuer vos demandes d'actes d'état civil en ligne via un formulaire dédié.

Alors n'hésitez pas à aller y faire un tour !

http://www.niederentzen.fr

et n'oubliez pas que vous pouvez nous suivre également sur facebook !!

PAYS
RHIN·VIGNOBLE·GRAND BALLON

APPEL AUX FEMMES ET AUX HOMMES MOTIVÉS, DU RHIN AU GRAND BALLON !

Rejoignez-nous à la soirée du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT !

Le jeudi 15 Octobre 2015 de 18h30 à 19h45

Salle communale d'ISSENHEIM

Inscriptions
Téléphone :
03 89 83 71 91

Courriel :
pays@rhin-vignoble-grandballon.fr

Courrier :
Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, Espace Florival
170, rue de la République
68500 GUEBWILLER

QUI ?

VOUS qui souhaitez **échanger vos idées**, rester informé(e), ou trouver un **soutien technique ou financier** de la collectivité pour vos projets.

POURQUOI ?

ÊTRE FORCE DE PROPOSITION AUPRÈS DES ÉLUS, dans les domaines de l'économie, du tourisme, du climat, de l'eau, de la biodiversité, des déchets ou de la mobilité.

LE PROGRAMME

18h00 - Accueil des participants

18h30 - Mot d'accueil et présentation du Pays

19h00 - Présentation du Conseil de Développement, travaux, pistes d'actions

19h45 - Poursuite des échanges autour d'un buffet apéritif